

Champagne ! Relaxe pour Jean-Yves le Gallou, on a le droit de critiquer une décision de justice et le juge !

écrit par Christine Tasin | 11 avril 2025





Excellente nouvelle pour les patriotes et autres résistants à la justice du Mur des cons !

Jean-Yves avait osé critiquer la décision d'un juge administratif qui avait suspendu, en 2022, l'OQTF de fameux Imam Hassan Iquioussen, misogyne, antisémite, j'en passe et des meilleures, fiché pour terrorisme.

Il faut dire que le dit Iquioussen se croyait de plus en plus en territoire musulman chez nous. Et de chanter haut et fort que la place de la femme est à la maison ; et de dégueuler sur les juifs... Bref, il ne faisait que répéter ce que tous les musulmans de France et de Navarre lisent et répètent dans le Coran depuis 1400 ans...

<https://resistancerepublicaine.com/2022/08/05/darmanin-est-pir-e-que-limam-iquioussen-il-doit-etre-expulse-aussi/>

On savoure le tweet de victoire de Jean-Yves le Gallou qui s'est battu comme un lion à la 17ème. Il faut dire qu'il est brillant, cultivé, excellent orateur, il manie la rhétorique à merveille et son parcours politique lui

a donné l'habitude de recevoir des coups et d'être faussement accusé de tous les mots.

Il avait bravement annoncé la couleur avant le procès, il allait pratiquer l'inversion accusatoire !

Je ne viens pas en accusé, mais en accusateur !

[...]

Jean-Yves Le Gallou : Mon état d'esprit est résolument offensif. Je ne viens pas en accusé mais en accusateur des dérives immigrationnistes de la justice. Je défends évidemment mes deux tweets. Il s'agissait de critiquer une décision du Tribunal administratif de Paris suspendant l'OQTF d'un imam islamiste particulièrement venimeux, au motif que le pauvre petit chéri avait des petits-enfants sur le territoire français. C'est oublier qu'un ressortissant étranger doit respecter les valeurs et les mœurs du pays qui l'accueille s'il souhaite y rester. Sinon, du balai !

Riposte Laïque : Constatez-vous chez les juges français, de plus en plus critiqués, une crispation, surtout contre la mouvance que vous incarnez ?

Jean-Yves Le Gallou : Les juges se sont emparés du pouvoir politique. Et singulièrement de la politique d'immigration qui est définie par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État et amplifiée dans ses conséquences par les décisions de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et des tribunaux administratifs. Cette politique débouche sur une submersion migratoire de plus en plus rejetée par les Français. D'où les critiques croissantes contre les magistrats qui supportent mal ce qui n'est rien d'autre qu'une respiration démocratique : faire entendre à une petite minorité prétentieuse le point de vue d'une large majorité.

[...]

<https://resistancepublicaine.com/2025/02/18/convoque-par-la-17e-chambre-je-ne-viens-pas-en-accuse-mais-en-accusateur/>

Victoire annoncée, victoire de fait. Bravo Jean-Yves !

Jean-Yves Le Gallou

Relaxe ! Il est permis de critiquer une décision de justice et de critiquer le juge qui l'a pris

C'est en tout cas ce que vient de décider, le 8 avril, la 17 e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris en me relaxant des poursuites engagées contre moi par le juge administratif Florence Nikolic, soutenue lors de l'audience du 18 février par des représentants du Conseil d'Etat. Les juges judiciaires ont estimé que s'interroger sur les arrières plans idéologiques possibles d'une décision annulant l'arrêté d'expulsion de l'imam islamiste Iquioussen n'outrepassait pas les

limites de la liberté d'expression. Et que « les propos poursuivis se présentent comme la critique d'une décision de justice, laquelle est librement admissible dès lors qu'elle ne dégénère pas en abus de la liberté d'expression notamment sous la forme de la violation des articles 29 alinéa 1 et 31 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881. » Je me félicite de cette victoire de la liberté d'expression et appelle de mes vœux la création d'un observatoire des juges et des décisions judiciaires pour assurer une meilleure information des français sur la justice prise en leur nom et par une nécessaire transparence.

<https://x.com/jylgallou/status/1909653276770894051>

Tiens pour la petite histoire, le soutien des dégénérés de LFI à celui qui était accusé de misogynie, d'antisémitisme, de liens avec la mouvance islamiste :

Dans un communiqué publié le 31 juillet sur son compte Twitter, le député du Nord [David Guiraud](#) (LFI) s'oppose à l'expulsion de l'imam dans laquelle il voit le « [fait du prince](#) »^[59] et un « dévoiement de l'[État de droit](#) »^[60]. Le 4 août, le ministre de l'Intérieur [Gérald Darmanin](#) recommande au [groupe La France insoumise](#) à l'[Assemblée nationale](#) d'« exclure ce parlementaire qui a, je le crois, déshonoré profondément, profondément nos valeurs »^[61]. »

Le 31 juillet, l'[Union juive française pour la paix](#) (UJFP) dénonce la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de Hassan Iquioussen comme une « manœuvre politique grossière »^[62].

Le 1^{er} août, la [Ligue des droits de l'homme](#) (LDH) dénonce

la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de l'imam comme une « instrumentalisation politico-médiatique du droit » et un possible « retour de la [lettre de cachet](#) »^[63].

Le 2 août, le député des Bouches-du-Rhône [Manuel Bompard](#) (LFI) déclare que l'expulsion de Hassan Iquioussen ne peut pas être laissée à « l'arbitraire du ministre de l'Intérieur qui décide que [...] tel propos n'est pas acceptable^[64]. »

Le 3 août, une tribune intitulée « Refuser l'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen, c'est défendre les principes élémentaires de l'État de droit » est publiée dans [Mediapart](#) avec le soutien de plusieurs personnalités^{[65], [66]}.

Source wikipedia